

## **Chapitre 3 Évaluation du projet et recommandations**

## **Chapitre 3      Évaluation du projet et recommandations**

### **3.1 Effet du Projet**

On peut s'attendre du présent Projet à l'ensemble des effets suivants:

#### **3.1.1 Effet direct**

- a.            Aménagement des points d'activité de valorisation des produits de la mer

Il n'existe jusqu'à présent au Maroc aucun centre qui intègre dans la recherche et le développement deux domaines à savoir la transformation et l'assurance de la qualité des produits de la mer. Le présent Centre porte sur "l'unité de valorisation des produits de la mer", "l'unité d'études et d'analyses" et "l'unité de locaux communs", chacun s'exploitant tant pour vulgariser les fruits de la recherche et du développement sur le terrain de transformation des produits de la mer que pour répandre et instruire sur ces fruits auprès des professionnels de chaque niveau allant de la pêche jusqu'à la distribution y compris l'exportation en passant par le débarquement des produits de la mer.

Ceci peut permettre, en cas de réalisation du Projet, de construire un centre d'activité de valorisation des produits de la mer par référence aux critères internationaux sur la qualité et l'hygiène dans le cadre du plan global "Plan de développement économique et social (2000-2004)". C'est un effet à attendre du Projet pour le développement de l'ensemble de l'industrie de pêche marocaine.

- b.            Stabilisation économique des personnes travaillant dans la pêche

Le développement graduel des technologies de transformation des produits de la mer permet de diversifier des gammes de produits transformés. Cette diversification de gammes intéressantes ne s'appuie que sur l'effort de développement des nouveaux produits mieux répondant aux besoins du marché à la fois local et international, effet à attendre sur l'amélioration la rentabilité du secteur de transformation, d'une part, et elle exige également de se proposer de nouveaux thèmes de valorisation des ressources côtières non utilisées telles que des algues, etc., effet à attendre sur l'amélioration de la rentabilité du secteur de pêche, d'autre part.

Les produits de la mer transformés conformément aux critères internationaux sur la qualité et l'hygiène contribueront à la multiplication des occasions de trouver des créneaux dans les pays développés comme l'Union européenne ou le Japon et ce par voie d'exportation des nouvelles gammes de produits qui sont par exemple des aliments cuits et congelés, etc. Cela contribue à l'augmentation des revenus et à la stabilisation de la base financière des personnes travaillant dans la transformation des produits de la mer (environ 10 000 personnes plus familles), professionnels de la pêche côtière de la zone atlantique (environ 40 000 personnes plus

familles) ainsi que toute autre personne dans la pêche (distributeurs, ouvriers du marché, etc. plus familles).

c. Amélioration de la distribution des produits de la mer

Le présent Centre prévoit l'amélioration de la distribution des produits de la mer à travers la formation en amélioration de la qualité et l'hygiène de chaque niveau de distribution des produits de la mer destinée aux professionnels de la transformation, de la pêche et de la distribution. Cette formation s'articule à la réduction de toute perte post-capture due à des problèmes de qualité à tout niveau de distribution et contribuera à l'amélioration des conditions de distribution des produits de la mer.

### **3.1.2 Effet indirect**

a. Création d'emplois

La réalisation du Projet développe l'industrie de transformation des produits de la mer et l'alimentation de l'industrie en matières premières ouvre aux professionnels de la pêche côtière la voie de stabilisation de leur exploitation. L'industrie de transformation des produits de la mer ainsi développée développera le marché local et celui d'exportation. Les marchés ainsi développés amélioreront le statut économique des personnes travaillant dans la transformation et des professionnels de la pêche à travers l'augmentation de leurs revenus tout en entraînant le développement des unités de transformation et finalement de l'ensemble de l'industrie de pêche, ce qui aboutira à multiplier des occasions d'emplois.

b. Correction de la partialité régionale

La pêche au Maroc est une industrie prépondérante soutenant l'économie nationale qui représente environ 2% du PNB et environ 8% de la valeur totale de l'exportation. La création d'emplois grâce au développement de l'industrie de pêche au niveau régional s'articule à la stabilisation des régions qui peuvent s'attendre de là à la correction de la partialité qu'elles éprouvent à présent.

c. Approvisionnement des populations en protéine saine

Les Marocains sont tributaires du cheptel ovin ou autre pour l'ingestion de protéine. Ainsi la consommation moyenne des produits de la mer est d'environ 7kg par personne par an. Ce chiffre modeste peut se justifier encore par la difficulté de leur transport à l'intérieur du pays bien que la pêche marocaine commence à se développer rapidement dès 1980.

Malgré tout, au fur et à mesure d'aménagement successif des routes et des infrastructures et du développement de la chaîne froide au niveau de supermarchés, la consommation des produits de la mer augmente aussi à l'intérieur du pays qui s'avère riche en consommateurs. En plus du

développement de la transformation, le Projet vise à la réduction de la perte qualitative et à l'amélioration de la qualité à tout niveau de la distribution, vu qu'il est aussi important de s'assurer de bonnes matières premières fraîches. A cet effet, le Projet contribuera largement à l'approvisionnement de l'ensemble des populations en protéine saine et diversifiée.

## **3.2. Recommandations**

### **3.2.1 Problèmes à résoudre et recommandations**

Il est jugé que la réalisation du présent Projet est fort significative puisqu'il se conforme aux besoins imminents de la politique de pêche marocaine et qu'il apporte ainsi des intérêts importants tant aux professionnels de la pêche qu'à l'ensemble de la population. Pour mettre en valeur les matériels, équipements et installations concernés après la réalisation du Projet, il est recommandé à la partie marocaine de prendre des dispositions suivantes:

#### **(i) Maîtrise des besoins du terrain de travail**

Il est prévu la mise en place d'un certain "Comité de coordination des besoins en développement (appellation provisoire)" en tant qu'organisme d'appui à l'exploitation du présent Centre. Les membres de ce comité seront les représentants du Centre, du centre régional de l'INRH d'Agadir, de l'ISTPM, de l'ONP, de chaque secteur de pêche à Agadir, de la ville d'Anza où se trouve le Centre, des professionnels de la transformation et de la pêche, etc. A travers ce comité, on peut s'attendre à des occasions efficaces d'étude et de coordination des thèmes de recherche et de développement en conformité avec des besoins du terrain de travail. Il importe que ce comité soit mis en place et qu'après sa mise en place ses organisation et contenu soient améliorés à travers les discussions périodiques pour mieux contribuer à l'exploitation du Centre.

#### **(ii) Complément en matériaux et consommables**

Il est nécessaire à la partie marocaine de mobiliser des fonds budgétaires pour l'approvisionnement de réactifs avant le démarrage de l'exploitation du Centre. Quant à la verrerie, la quantité minimale de verres nécessaire à la mise en route du Centre sera fournie dans le Projet. Il convient de compléter périodiquement des consommables tels que matériaux nécessaires et réactifs au fur et à mesure du progrès technique et l'évolution en quantité d'analyses après le démarrage. Les filtres d'air conditionné seront périodiquement vérifiés et nettoyés et remplacés au bout d'un certain temps. Il est donc nécessaire de déterminer le plan d'approvisionnement périodique et de s'assurer de budgets concernés pour éviter toute perturbation dans l'exploitation du Centre.

#### **(iii) Mise en place d'un système d'assurance de la qualité intégrant les centres régionaux de l'INRH (5 centres dans le pays)**

Pour l'amélioration et le développement de l'ensemble de l'industrie de pêche marocaine, il importe de mettre en place un système de vulgarisation à l'échelle nationale sur l'axe du présent Centre qui sert de base de développement et d'assurance de la qualité et de l'hygiène des produits de la mer. L'INRH dispose déjà des centres régionaux et stations et prévoit quelques nouveaux centres régionaux dans un futur proche. Il convient donc d'intégrer chacun de ces centres et stations comme noyau de vulgarisation des fruits de recherche et de développement dans les activités instructives et directives sur le terrain de travail auprès des professionnels de la transformation et de la pêche. Pour ce réaliser, il est souhaitable d'effectuer périodiquement dans le Centre ou au siège de l'INRH la formation du personnel des centres régionaux et des stations dans le domaine de développement de la transformation et d'assurance de la qualité.

**(iv) Assurance du coût de gestion et d'entretien**

Le Ministère de la Pêche Maritime et l'INRH prendront en charge sous leur propre responsabilité le coût de gestion et d'entretien du présent Centre. Notamment, du fait que les analyses, essais ou contrôles au laboratoire ne font pas l'objet de facturation, on ne peut s'attendre à aucune recette dans ces activités. La mobilisation budgétaire pertinente est extrêmement importante pour la bonne exploitation du Centre.

**(v) Collaboration avec l'ISTPM et le CRRH adjacents**

L'ISTPM et le CRRH se situent près de l'entrée du nouveau port d'Agadir, d'où s'éloigne d'environ 4km le présent Centre.

L'ISTPM offre le cours de formation des officiers de navigation des bateaux de pêche et le cours de formation en technique de transformation des produits de la mer. Avec ses navires de formation, l'établissement peut procurer au Centre des informations relatives aux conditions de pêche et de captures. Quant à l'exercice de transformation, c'est le Centre qui transmet à son tour les résultats de ses recherches et développements. Par ailleurs, l'CRRH est un organisme appartenant à l'INRH chargé de l'exécution et de la gestion du Centre du Projet, et le bateau de recherche d'environ 300 tonnes est disposé au port d'attache à Agadir.

Le Centre focalise ses activités sur le développement de technologies de transformation et l'assurance de la qualité des produits de la mer au cours de la première période de son exploitation. Vue que les matières premières qu'il utilise relèvent des ressources côtières de la zone d'Agadir, il importe de collaborer avec l'ISTPM et l'IRRH pour se procurer des informations utiles pour la sélection des espèces cibles à transformer y compris leur potentialité en tant que ressources côtières.

**(vi) Assistance technique et coopération des autres donateurs**

- Nécessité et étendue de l'assistance technique

Le présent Centre est le premier établissement à exploiter par le Maroc en tant que centre de grande envergure pour le développement des technologies de transformation des produits de la mer. C'est la raison pour laquelle la partie marocaine souhaite l'assistance technique en vue de l'utilisation efficace du Centre et de son plateau technique notamment au cours de la première période de l'exploitation.

Pour la première période de l'exploitation du Centre, l'INRH est doté d'un nombre de personnes compétentes en technique de base d'analyse et d'essai dont plusieurs sont déjà affectés dans le cadre du Projet, et non du personnel suffisamment compétent en gestion appropriée de la qualité à chaque procédé de transformation des produits de la mer. De plus, il n'y a pas suffisamment de techniciens capables de prendre l'initiative de conduire la recherche et le développement dans le domaine de la transformation des produits de la mer.

Dans ces pareilles circonstances, il peut être présumé qu'il sera utile pour la bonne mise en route de l'établissement d'envoyer au cours de la première période de l'exploitation des experts compétents en assistance technique dans le domaine du développement de la technologie de transformation et de l'assurance de la qualité à chaque procédé de transformation. Quant à l'exploitation ultérieure à intégrer exhaustivement la transformation et l'assurance de la qualité, il est souhaitable d'avoir recours graduellement au transfert de technologie pour l'introduction du savoir-faire d'exploitation des établissements similaires des pays développés dans le domaine de la pêche.

#### - Réflexion sur l'assistance technique

Depuis le deuxième semestre de 1980, la coopération japonaise accorde continuellement à l'ISTPM, adjacent du site du Projet, son assistance technique dans les différents cadres tels que la coopération technique, la coopération financière non remboursable, etc. Le résultat en est aussi fructueux sur le plan de formation dans le domaine de la pêche que l'établissement est développé et enrichi au point qu'il peut exercer à présent la formation dans le pays tiers. L'assistance technique de la coopération japonaise pour le nouveau cours de formation en transformation des produits de la mer vient de se terminer en juin 2001.

A part l'assistance technique à long terme devant être conçue en fonction de l'état d'exploitation future du Centre, pour la bonne mise en route sans difficulté de la première période de son exploitation, il serait utile d'envoyer des experts capables de coordonner et diriger le cours de formation en transformation des produits de la mer de l'ISTPM et l'unité de valorisation des produits de la mer du Centre.

Tel que décrit ci-dessus, pour le bon déroulement durable de l'exploitation du présent Centre, il convient de fournir un appui technique incluant la formation des stagiaires pendant un certain temps depuis son démarrage, et ce pour rendre le plus efficace l'effet du Projet après sa réalisation.